



Guide sur l'approche simplifiée à haute valeur de conservation (HVC) pour les petits producteurs dans la RSPO

Document d'Introduction
(Phases 1 et 2)

Titre du document : Guide sur l'approche simplifiée à haute valeur de conservation (HVC) pour les petits producteurs dans la RSPO - Document d'introduction (Phases 1 et 2)

Code du document : RSPO-GUI-T06-021 V2 FRE

Approbation : RSPO Standards Standing Committee (SSC) (28 Avril 2022)

Contact : smallholder@rspo.org



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
Glossaire	2
Section 1 : Présentation	3
Section 2 : Aperçu	5
Section 3 : Par où commencer ?	6
Section 4 : Phase 1 – Communication initiale sur les HVC	8
Section 5 : Phase 2 - Visite de terrain pour recueillir des informations de base	9
Annexe 1 – Glossaire de tous les documents et procédures dans le cadre de l'approche HVC simplifiée	12
Annexe 2 – Modèle hors ligne/papier pour l'enregistrement des agriculteurs	13
Annexe 3 – Introduction aux HVC (aide visuelle)	14

Préambule

Ce document est applicable pour :

- Petits producteurs indépendants (ISH) souhaitant être certifiés par la ¹ norme RSPO pour les petits producteurs indépendants (RISS) 2019
- Groupes de petits producteurs appliquant les exigences de la procédure RSPO 2021 pour les nouvelles plantations (NPP)

Cette approche simplifiée à haute valeur de conservation (HVC) doit être mise en œuvre par les responsables de groupe, avec des garanties pour des contrôles supplémentaires par des parties indépendantes dans certaines situations.

Dans le contexte de ce document, les petits producteurs désignent les agriculteurs qui cultivent le palmier à huile, parfois parallèlement à la production de subsistance d'autres cultures, où la famille fournit la majorité de la main-d'œuvre et la ferme la principale source de revenus, et où la superficie plantée de palmiers à huile est généralement inférieure à 50 ha.

¹ L'application HVC a été précédemment développée pour aider les groupes ISH à effectuer l'évaluation HVC pour la conformité aux exigences HVC 2013 Principes et Critères (P&C). Avec l'adoption de la norme RSPO pour les petits producteurs indépendants, l'application HVC est actuellement utilisée dans le cadre de la mesure provisoire, tandis que l'approche simplifiée combinée HVC-HCS est en cours de développement conformément aux exigences de la RISS 2019.

Petits producteurs associés	Les agriculteurs, propriétaires fonciers ou leurs délégués qui n'ont pas : <ul style="list-style-type: none">• Pouvoir décisionnel exécutoire sur l'exploitation des terres et les pratiques de production ; et/ou• Liberté de choisir comment ils utilisent leurs terres, le type de cultures à planter et comment ils les gèrent (si et comment ils organisent, gèrent et financent la terre).
Petits producteurs indépendants	Tous les petits producteurs qui ne sont pas considérés comme des petits producteurs associés [voir la définition des petits producteurs du programme] sont considérés comme des petits producteurs indépendants.

Section 1 : Présentation

La RSPO reconnaît que les petits producteurs sont confrontés à des défis pour se conformer aux principes et critères (P&C) de la norme RSPO, y compris les exigences de la RSPO pour maintenir les hautes valeurs de conservation (HVC).

Encadré 1 : Que sont les HVC ?

La RSPO demande aux producteurs d'identifier, de maintenir et d'améliorer les HVC dans leurs opérations. Une HVC est une valeur biologique, écologique, sociale ou culturelle d'importance exceptionnelle ou d'importance critique.

Il existe six (6) catégories de HVC : les HVC 1 à 3 sont des HVC biologiques axées sur la biodiversité, les espèces, les écosystèmes et les paysages (souvent des espèces et des sites d'importance mondiale). Les HVC 4-6 sont des HVC sociales axées sur les services environnementaux, l'utilisation des ressources naturelles par les communautés et les valeurs culturelles. Ces derniers sont le plus souvent importants au niveau local (c'est-à-dire critiques pour les moyens de subsistance).

La présence des HVC 1-3 peut être déduite par la présence de zones d'habitats naturels de bonne qualité et relativement vastes, tandis que les HVC 4-6 sont identifiées par des méthodes participatives avec les communautés locales. Pour plus d'informations sur les HVC, voir l'annexe 3 pour le guide visuel « Introduction aux HVC ».

Par conséquent, une **approche HVC simplifiée** a été développée pour aider les producteurs à mettre en œuvre ces exigences. Cette approche est également applicable aux groupes de petits producteurs appliquant les exigences de la procédure de nouvelle plantation (NPP) RSPO 2021.

L'approche reconnaît que les probabilités de présence et d'impact des HVC diffèrent entre les plantations existantes et les nouvelles plantations.

Dans les plantations existantes, la végétation naturelle a déjà été défrichée pour le palmier à huile. L'utilisation traditionnelle de la forêt a cessé et la plupart des plantes et des animaux présents à l'origine ne sont plus là. Par conséquent, le risque d'endommager les HVC dans les plantations établies est considéré comme faible.

Les HVC sont plus susceptibles de se produire dans les habitats naturels, par conséquent, là où ces terres sont défrichées pour de nouvelles plantations de palmiers à huile, les risques pour les HVC sont plus élevés. Pour les nouvelles plantations, le risque d'endommager les HVC dépend :

- **Probabilité de présence de HVC** : Plus la présence de HVC est probable, plus le risque d'impacts négatifs de la plantation de palmiers à huile sur ce site est élevé. Alors que les HVC biologiques (1-3) dépendent du type, de la taille et de la qualité des habitats naturels (par exemple la forêt) et des espèces présentes sur un site, les HVC 4-6 concernent la dépendance des communautés locales vis-à-vis du site pour leur subsistance ou leur culture identité.
- **Taille/échelle de l'expansion** : Le développement du palmier à huile à grande échelle est susceptible d'avoir plus d'impact sur les HVC que l'expansion à petite échelle - des réductions plus importantes de l'habitat/des écosystèmes naturels augmentent le risque de destruction et de

fragmentation de l'habitat. La perte rapide d'espaces naturels affecte négativement les HVC présentes²

Ces facteurs déterminent la procédure HVC requise pour les nouvelles plantations (expliquées plus en détail dans le document des procédures de la phase 3).

²L'intensité est aussi normalement considéré dans risque évaluations mais pas explicitement inclus ici car il en est déduit que la vaste majorité d'huile palmier les plantations sont uniformes, haute 'intensité' monoculture plantations.

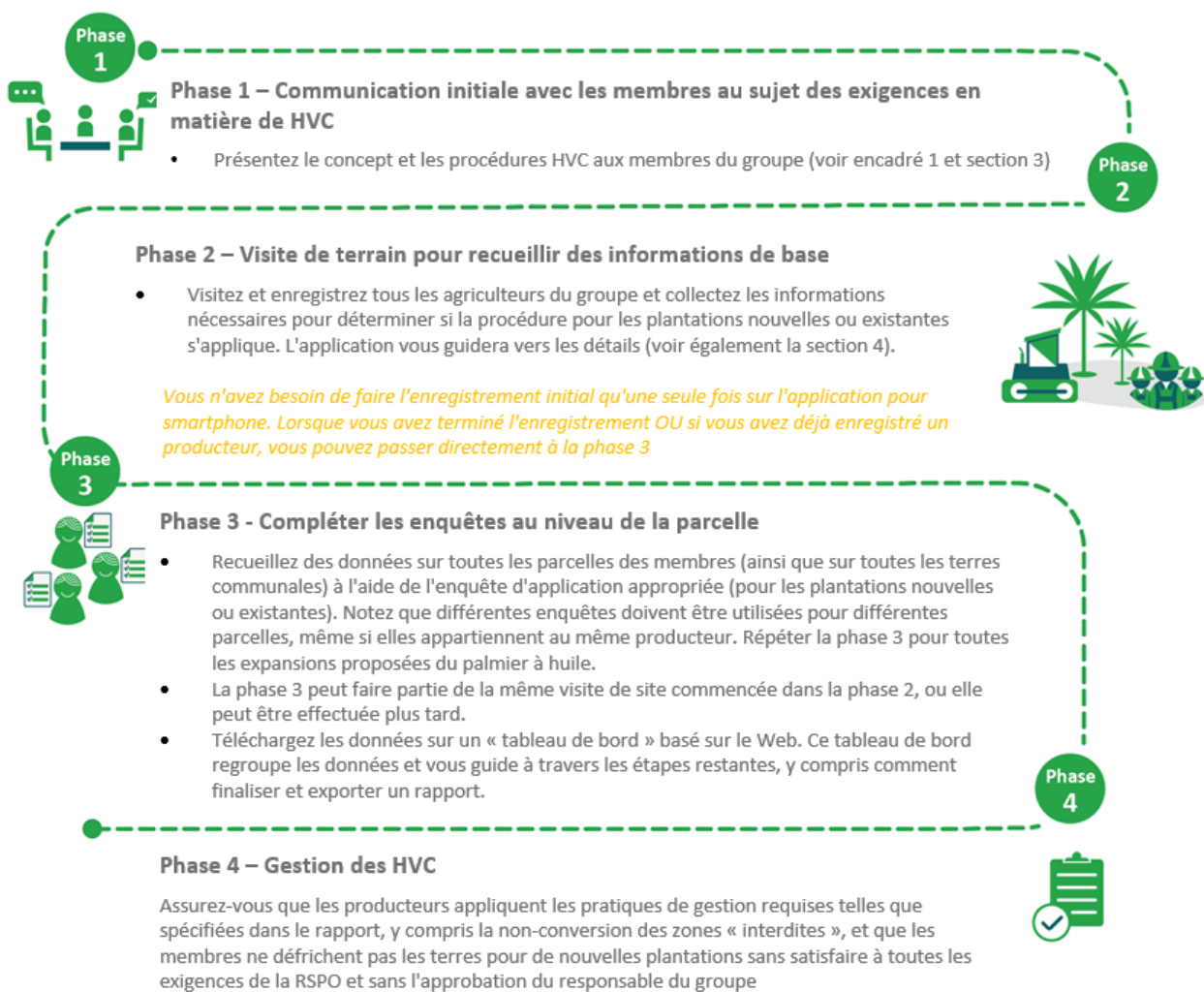
Section 2 : Aperçu

Ce document présente l'approche HVC simplifiée et explique les procédures pour les plantations nouvelles et existantes. L'approche:

- Utilise une application pour smartphone HVC spécialisée pour les petits producteurs, avec tableau de bord Web, pour collecter et agréger des données sur les membres du groupe de producteurs et leurs parcelles, à la fois pour les plantations existantes et les nouvelles plantations proposées.
- Est conçu pour être mis en œuvre par le responsable du groupe dans la mesure du possible, mais avec la nécessité d'un examen indépendant obligatoire dans les situations à risque moyen et d'une évaluation par un évaluateur agréé par le programme de licence d'évaluateur (ALS) dans les situations à haut risque.
- Fournit des conseils sur la façon de gérer et d'entretenir les HVC et, dans les situations à risque moyen, identifie les zones de précaution « interdites » qui ne peuvent pas être développées.
- Sert de guide unique pour les gestionnaires de groupe sur la façon de répondre aux exigences de la RSPO pour les HVC des membres de leur groupe.

Les responsables de groupe peuvent déléguer des tâches et des responsabilités spécifiques aux producteurs leaders ou à d'autres représentants désignés, mais le responsable de groupe (appelé « vous » dans ce document) a toujours la responsabilité globale. Veuillez noter que la collecte de données pendant les phases 2 et 3 doit être effectuée par une personne autre que le producteur dont les terres sont évaluées.

Le processus global pour les petits producteurs éligibles à l'approche HVC simplifiée comprend quatre (4) phases :



Section 3 : Par où commencer ?

Il existe quatre (4) scénarios pour savoir quand démarrer le processus :

1. Vous démarrez le processus de certification en tant que nouveau groupe de petits producteurs indépendants et cette approche HVC simplifiée est nouvelle pour tous les membres. Dans ce cas, vous commencez par la phase 1.
2. Vous avez de nouveaux membres dans un groupe de petits producteurs indépendants. Vous devez commencer à la phase 1 pour les nouveaux membres. Il n'est pas nécessaire de répéter cette Phase 1 pour les membres existants qui l'ont déjà complétée.
3. Vous avez déjà complété l'approche HVC pour tous les petits producteurs membres indépendants avec des plantations existantes et ils sont en cours de certification ou sont déjà certifiés. Vous menez l'approche HVC uniquement pour les producteurs du groupe qui ont indiqué qu'ils veulent maintenant s'étendre avec de nouvelles plantations → commencez le processus à la Phase 3, comme présenté dans la Figure 1.
4. Groupes de petits producteurs appliquant les exigences de la procédure de nouvelle plantation (NPP) RSPO 2021. Vous devez commencer par la phase 1 pour les nouveaux membres petits producteurs associés.

La figure 1 présente un aperçu schématique des quatre (4) phases et des différentes étapes qui font partie de l'approche HVC simplifiée. [voir page suivante]

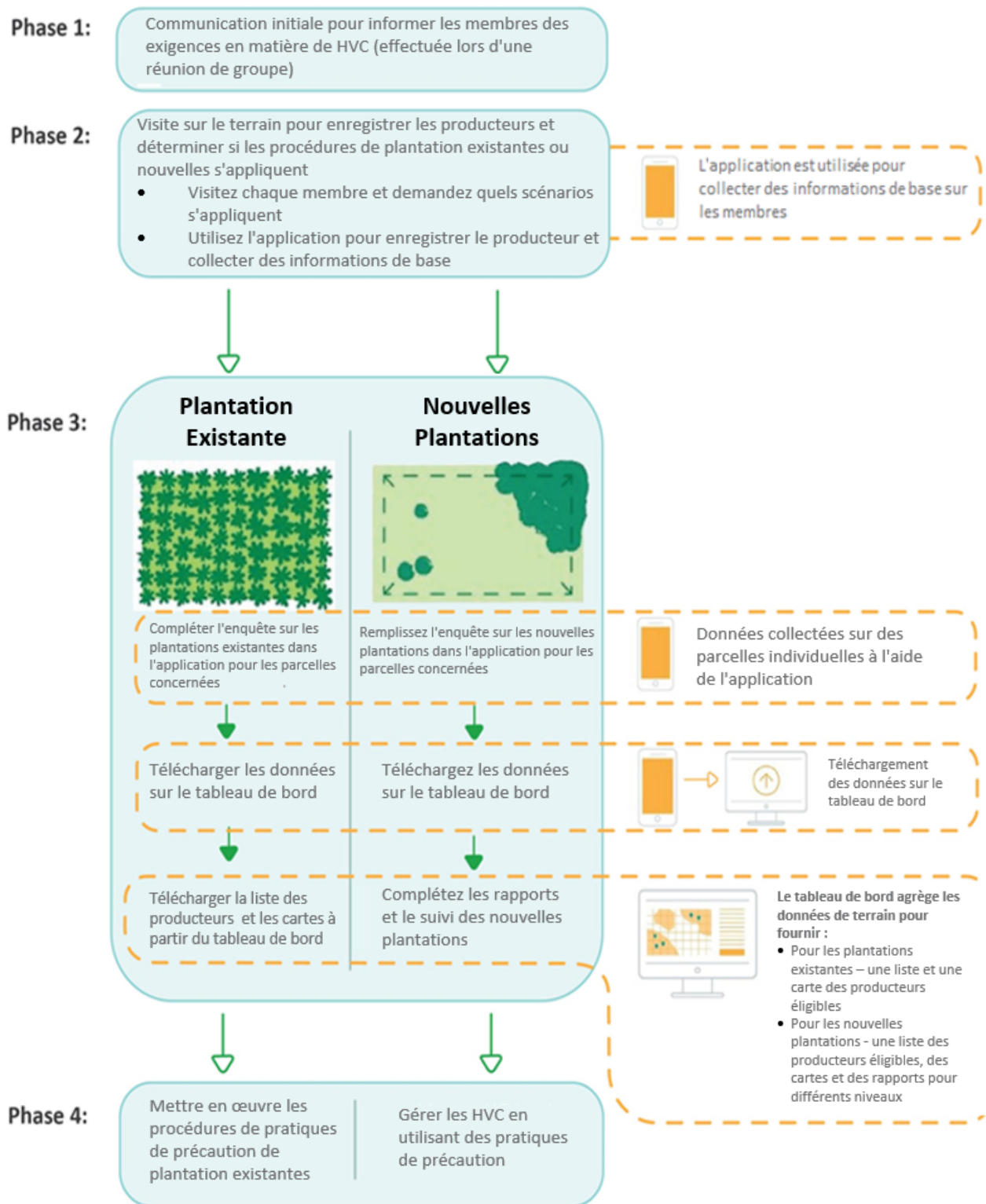


Figure 1 Vue d'ensemble de la structure de l'approche HVC simplifiée et des phases et étapes impliquées

Les sections 4 et 5 ci-dessous fournissent des conseils supplémentaires sur les phases 1 et 2. Vous pouvez trouver des conseils supplémentaires sur les procédures de la phase 3 dans les documents de procédure respectifs pour les producteurs ayant des plantations existantes ou pour les producteurs qui s'agrandissent avec de nouvelles plantations. Un aperçu des différents documents d'orientation se trouve à l'annexe 1.

Section 4 : Phase 1 – Communication initiale sur les HVC

Tous les membres du groupe doivent avoir une compréhension de base des HVC. Le responsable du groupe est censé informer les membres de leurs obligations et de ce qu'ils doivent faire pour répondre aux exigences de la RSPO sur les HVC.

La première étape consiste à programmer et inviter des membres à une réunion. L'objectif est qu'après la réunion, les membres du groupe soient :

- conscients de ce que sont les HVC, pourquoi ils sont importants et comment ils sont liés aux services écosystémiques comme la pollinisation, l'eau potable et la prévention de l'érosion et des glissements de terrain. Utilisez des supports visuels lorsqu'ils sont disponibles (voir annexe 3).
- désireux de collaborer et de fournir des informations pertinentes sur leurs exploitations et leurs parcelles au responsable du groupe et aux auditeurs. En particulier, les membres doivent être conscients que :
 - Il peut être nécessaire de prendre des photos des parcelles.
 - Toute extension de leurs terrains ou acquisition de nouvelles parcelles doit vous être déclarée en tant que gestionnaire du groupe.
 - Les membres doivent vous consulter et obtenir votre approbation avant tout défrichage pour de nouvelles plantations/expansion de palmiers à huile. Cela inclut les plantations sur d'anciennes terres agricoles (mais pas le renouvellement d'anciens palmiers à huile).
 - Les membres du groupe qui ne respectent pas l'une des obligations ci-dessus risquent d'être expulsés du groupe.
- engagés à collaborer à l'identification et à la gestion à long terme des HVC.
- suffisamment informés pour expliquer l'importance des HVC aux autres parties prenantes concernées, comme les membres de la communauté non-producteurs qui peuvent aider à gérer et à mettre en œuvre des pratiques de précaution.

Les réunions doivent être limitées à 20-30 personnes pour encourager une participation active et interactive, vous devrez donc peut-être convoquer une série de réunions ou d'ateliers pour couvrir tous les membres. S'il y a trop de membres pour que vous puissiez les rencontrer en personne, vous pouvez former un sous-ensemble de producteurs principaux (par exemple un ou deux de chaque village) pour organiser des réunions avec différents sous-groupes. Prévoyez du temps pour les questions et les discussions, et essayez de répondre aux préoccupations des membres concernant l'évaluation et la gestion du HVC. Conservez des enregistrements de toutes les réunions menées ou des conversations en tête-à-tête, ainsi que les noms des participants. Expliquez qu'il y aura d'autres réunions sur la gestion des HVC et sur ce qu'il faut faire si les producteurs veulent défricher des terres pour des nouvelles plantations de palmiers à huile.



Astuce – Même personne pour diriger la communication et la collecte de données

Si vous contactez les membres de votre groupe pour expliquer et communiquer sur les HVC, il est recommandé que la personne menant cette communication soit également celle en charge de la collecte des données de terrain auprès des mêmes producteurs. Il s'agit d'assurer la continuité.

En tant que responsable de groupe, vous pouvez envisager de former un groupe de « chefs de file »/collecteurs de données.

Section 5 : Phase 2 - Visite de terrain pour recueillir des informations de base

Après avoir communiqué l'importance des HVC aux membres de votre groupe, vous devez rendre visite à chaque membre et collecter les informations nécessaires pour sélectionner les bonnes procédures HVC. Vous pouvez utiliser l'application pour organiser et stocker ces informations, ainsi que pour collecter d'autres données sur des parcelles individuelles (Phase 3). Si vous n'avez pas accès à un smartphone ou à une tablette, consultez l'Encadré 2 pour savoir comment collecter des informations à l'aide de méthodes manuelles.

Encadré 2 : Que faire si vous n'avez pas accès à un smartphone ou à une tablette ?

L'approche HVC simplifiée est plus facile à suivre si vous avez accès à un smartphone ou à une tablette. Cependant, si cela n'est pas possible, vous pouvez utiliser les modèles papier "hors ligne", comme suit :

- Pour les visites de terrain de la phase 2 et l'inscription des producteurs, utilisez le tableau fourni à l'annexe 2 de ce document.
- Pour les phases 3 et 4 des nouvelles plantations, utilisez le tableau fourni à l'annexe 2 du manuel des phases 3-4.

Préparation aux visites de terrain – téléchargez l'application

Pour configurer l'application :

1. Demandez un nom d'utilisateur et un mot de passe à la RSPO par e-mail à smallholder@rspo.org.
2. Utilisez-les pour vous connecter au tableau de bord à l'adresse <https://rspo-hcv.alphapod.com/dashboard/login>.
3. Générez un code de groupe en cliquant sur l'onglet « Gérer les collecteurs de données », puis sur « Générer le code de groupe ».
4. Ajoutez tous les collecteurs de données prévus (vous et tout autre représentant désigné) en saisissant votre adresse e-mail et celle des autres collecteurs dans la section "Insérer une adresse e-mail", ou en téléchargeant une liste d'adresses e-mail dans un fichier Excel à l'aide de "Modèle", qui est disponible au téléchargement sur la page.
5. Informez les collecteurs de données qu'ils ont été enregistrés et envoyez-leur le « code de groupe », dont ils auront besoin pour se connecter à l'application.

Téléchargez ensuite l'application :

1. Assurez-vous que le téléphone/tablette est connecté à Internet ou dispose d'un accès aux données mobiles.
2. Utilisez l'appareil pour accéder à Google Play Store, recherchez « RSPO HCV » et téléchargez l'application.



Attention : Le téléchargement et l'utilisation de l'application via les données mobiles peuvent entraîner des frais ou épuiser votre forfait de données.



Tous les collecteurs de données doivent également télécharger une carte de probabilité HVC 1-3 pour l'emplacement de leurs membres en suivant ces étapes :

1. Ouvrez l'application et connectez-vous à l'aide de votre adresse e-mail et du code de groupe, puis cliquez sur "Gérer les cartes".

2. Déplacez la carte vers la zone où se trouvent vos membres. Assurez-vous que la zone affichée sur votre téléphone/tablette inclut tous les membres du groupe de petits producteurs - effectuez un zoom avant ou arrière si nécessaire.
3. Une fois que vous avez capturé la bonne zone sur votre écran, cliquez sur "Télécharger la zone" et donnez à la carte un nom qui vous permettra de l'identifier. Vous verrez une notification indiquant la taille du téléchargement - si vous n'avez pas assez d'espace, vous pouvez zoomer sur une zone plus petite ou supprimer des fichiers de votre appareil. Le téléchargement de la carte peut prendre jusqu'à 30 minutes, selon la connexion. La carte est entièrement installée lorsque la barre orange est complète.
4. Vérifiez que la carte est téléchargée en cliquant sur « Zone téléchargée » et vérifiez que la carte y est répertoriée. Sinon, essayez de télécharger à nouveau la carte.
5. Vous êtes maintenant prêt à procéder aux visites de terrain.

Réalisation de visites de terrain

L'objectif principal est de collecter des informations de base et de déterminer quelles procédures s'appliquent à la ou aux parcelles des producteurs. Les étapes peuvent être complétées à l'aide de l'application, comme suit :

1. **Enregistrez le producteur et collectez des informations de base :** ouvrez l'application et sélectionnez « Démarrer l'enquête », puis « Créer un profil de producteur ». Cela mène à une courte enquête où vous pouvez entrer le nom du membre, l'identifiant et l'adresse du producteur . Complétez le sondage pour chaque producteur que vous avez visité.
2. **Déterminez quelles procédures s'appliquent :**
 - Montrez aux membres du groupe les quatre (4) scénarios possibles présentés dans la figure 2 (ou utilisez la figure dans l'application sous « Besoin d'aide pour savoir quelle enquête remplir ? »). Découvrez quel scénario est le plus pertinent pour la situation de chaque membre. Différentes procédures s'appliquent selon que les zones/parcelles consistent des plantations de palmiers à huile existantes, ou qu'elles sont prévues ou proposées pour l'expansion de nouvelles plantations de palmiers à huile.
 - Rappelez aux membres du groupe qui rencontrent actuellement le scénario 4 (voir la figure 2) que toute personne souhaitant défricher de nouvelles zones pour la plantation de palmiers à huile doit vous signaler, obtenir votre permission et faire remplir l'enquête sur les nouvelles plantations avant de le faire. Notez que, s'il est de la responsabilité de chaque membre du groupe de vous informer s'il souhaite s'étendre, vous devez également vérifier régulièrement et de manière proactive avec les membres du groupe pour voir si leurs plans ont changé.

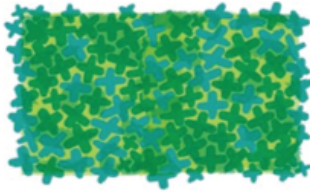
Vous devez maintenant comprendre la situation de chaque membre et être en mesure de passer à la phase 3, en appliquant les différentes procédures qui sont pertinentes pour chaque membre et chaque parcelle. Vous pouvez le faire soit dans le cadre de cette première visite sur le terrain, soit revenir le faire à une date ultérieure - mais n'oubliez pas que l'enquête sur les nouvelles plantations doit être terminée.



- *Pour obtenir des conseils sur les phases 3 et 4 pour les plantations existantes, veuillez consulter le guide pour les petits producteurs sur la gestion des HVC sur des plantations existantes (phases 3 et 4)*
- *Pour obtenir des conseils sur les phases 3 et 4 pour les nouvelles plantations, veuillez-vous référer aux procédures HVC pour les nouvelles plantations (situées dans le guide sur l'outil simplifié pour les petits producteurs dans la RSPO (phases 3 et 4))*

Scénario 1

Toutes les terres des membres du groupe sont couvertes de palmiers existants.



La procédure de plantation existante s'applique.

Procéder à l'enquête sur les plantations existantes et les pratiques de précaution.

Scénario 2

Aucune des terres du membre n'est couverte de palmiers, mais le membre prévoit d'étendre de nouvelles plantations

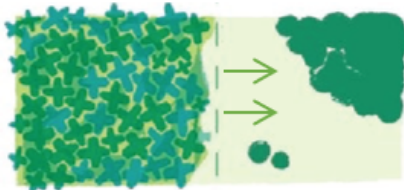


Les procédures de nouvelles plantations s'appliquent.

Procéder à l'enquête sur les nouvelles plantations.

Scénario 3

Les terres des membres du groupe comprennent des palmiers existants et d'autres terres qu'ils souhaitent étendre à de nouvelles plantations.



Les procédures de plantation existantes s'appliquent.

Procéder à l'enquête sur les plantations existantes et aux pratiques de précaution.

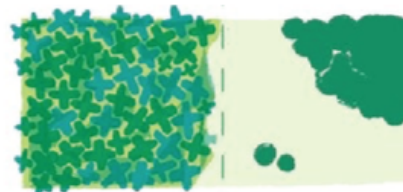


Les procédures de nouvelles plantations s'appliquent.

Procéder à l'enquête sur les nouvelles plantations.

Scénario 4

Les terres des membres du groupe comprennent des palmiers existants et d'autres terres, mais il n'y a pas de plans actuels pour étendre de nouvelles plantations.



Les procédures de plantation existantes s'appliquent.

Procéder à l'enquête sur les plantations existantes et aux pratiques de précaution.



N'oubliez pas de dire au membre que s'il décide, à tout moment, d'étendre de nouvelles plantations, il doit d'abord en informer le responsable du groupe car il devra suivre le processus et l'enquête sur les nouvelles plantations.

Remarque : Pour la replantation de palmiers existants, l'enquête sur les plantations existantes et l'approche des pratiques de précaution s'appliquent.

Figure 2 Scénarios possibles pour les membres du groupe

Annexe 1 – Glossaire de tous les documents et procédures dans le cadre de l'approche HVC simplifiée

Glossaire de tous les documents et procédures dans le cadre de l'approche HVC simplifiée.

Nom	Teneur	Lien Web
Guide sur l'approche simplifiée à haute valeur de conservation (HVC) pour les petits producteurs dans la RSPO - Document d'introduction (Phases 1 et 2) [<i>ce document</i>]	Communication sur le HVC avec les membres du groupe (Phase 1 Étape 1) Visite du site et détermination de l'application des procédures de plantation existantes ou nouvelles	Document : https://www.rspo.org/smallholders/smallholder-key-documents Tableau de bord Web : https://rspo-hcv.alphapod.com/dashboard/login Application mobile: Google Play Store - 'RSPO HVC'
Guide pour les petits producteurs sur la gestion des hautes valeurs de conservation (HVC) dans les plantations de palmiers à huile établies - Plantations existantes (Phases 3 et 4)	Phases 3 et 4 - HVC pour les conseils de plantation existants	https://www.rspo.org/smallholders/smallholders-key-documents
Guide sur l'approche simplifiée à haute valeur de conservation (HVC) pour les petits producteurs dans la RSPO - Procédures HVC pour les nouvelles plantations (phases 3 et 4)	Phases 3 et 4 pour les nouvelles plantations : Procédures de nouvelles plantations	https://www.rspo.org/smallholders/smallholders-key-documents
Modèle d'analyse et de rapport HVC hors ligne - version hors ligne/papier	Phases 3 et 4 pour les nouvelles plantations : modèle d'analyse et de rapport hors ligne pour les nouvelles plantations. <i>Version pour les responsables de groupe sans accès au smartphone ou tablette.</i>	Envoyez le modèle hors ligne rempli par e-mail à : smallholder@rspo.org
Guide pour les petits producteurs sur la gestion des HVC dans les plantations OP établies (phases 3 et 4 - application HVC)	Gestion et suivi APRÈS l'expansion/l'établissement de la plantation : Approche des pratiques de précaution Phase 4 - HVC existantes pour les directives de plantation existantes	Voir les brèves directives dans les procédures de phase 3 des nouvelles plantations et se référer au document sur les pratiques de précaution des plantations existantes : https://www.rspo.org/smallholders/smallholders-key-documents

**Cartes de probabilité HVC 1-3 :
Méthodologie et consultation**

Les responsables de groupe n'ont pas besoin de se référer à ce document. Détails techniques sur les méthodes suivies pour développer les cartes de probabilité HVC 1-3.

Annexe 2 - Modèle hors ligne / papier pour l'enregistrement des producteurs

Modèle hors ligne/papier pour l'enregistrement des producteurs - remplissez une ligne par producteur. Uniquement pour les responsables de groupe n'utilisant pas l'application smartphone/tablette.

S'agit-il de terres communales ou de terres individuelles/familiales ?	Si terre communale : combien de producteurs utilisent la terre ?	Nom du producteur (prénom et nom)	Numéro d'identification du producteur	Adresse du producteur (où il habite ; pas nécessairement où se trouvent ses parcelles agricoles)

LES 6 HAUTES VALEURS DE CONSERVATION (HVC)

1. La diversité des espèces



2. Paysage – Écosystèmes de niveau et mosaïques



3. Écosystèmes rares



4. Services de l'écosystème



5. Besoins de la communauté



6. Valeurs culturelles





HVC 1

DIVERSITÉ DES ESPÈCES
Plantes ou animaux qui sont rares naturellement ou à cause des activités humaines

- Les espèces endémiques ne se trouvent que dans une petite zone
- Des aires protégées et des habitats connectés qui les supportent
- Zones accueillant des animaux à certaines périodes de l'année pour la nidification, la reproduction ou l'alimentation

Mots clés

- Rare
- Des aires protégées et des habitats connectés qui les supportent
- Endémique
- Concentrations significatives au niveau mondiale, régionale ou nationale

Indicateurs

- Liste rouge des espèces de l'UICN ou liste nationale des espèces protégées
- Cartes de répartition des espèces
- Zones prioritaires de conservation ou de biodiversité
- Habitats naturels de l'espèce



HVC 2

ÉCOSYSTÈMES ET MOSAÏQUES À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE

Toutes les zones de végétation naturelle vastes et presque intactes avec peu d'activité humaine

Mots clés

- Superficie nécessaire pour maintenir des populations viables : >10 000 ou 50 000 ha
- Populations viables de la majorité des espèces
- Schémas naturels de distribution et d'abondance

Indicateurs

- Paysages forestiers intacts
- Paysage de conservation/zones prioritaires
- De vastes zones éloignées des établissements humains, des routes ou d'autres accès
- Zones plus petites qui fournissent des fonctions paysagères clés telles que la connectivité et la zone tampon (par exemple, une zone tampon d'aire protégée ou un corridor reliant des aires protégées ou un habitat de haute qualité)





HVC 3

ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS

Habitats et écosystèmes rares soit naturellement soit à cause des activités humaines

Mots clés

- Écosystème
- Habitat
- Refuge



Indicateurs

- Écosystèmes naturels restants dans les zones où il reste peu d'habitat naturel
- Types de géologie des sols rares
- Mesures de l'écosystème ou de la végétation
- Liste rouge des écosystèmes de l'UICN



HVC 4

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Habitat naturel qui protège :

- Qualité de l'eau et contrôle du débit d'eau
- Contre l'érosion
- Contre la propagation des feux sauvages

Mots clés

- Situations critiques
- Protection des captages d'eau
- Contrôle ou érosion des sols/pentes vulnérables

Indicateurs

- Zones rurales/éloignées où les populations dépendent des ressources naturelles
- En amont de zones humides/rivières importantes
- Principaux captages d'eau
- Zones escarpées ou vallonnées
- Zones de faible fertilité des sols





HVC 5

BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ

Habitats naturels que les communautés utilisent pour obtenir des ressources de base essentielles

- Nourriture, carburant, matériaux de construction, eau ou médicaments

Mots clés

- Fondamental pour satisfaire les besoins de base
- Les ressources ne doivent pas être brusquement restreintes sans transition vers des alternatives appropriées
- Processus de consentement libre et préalable en connaissance de cause (CLIP)
- Identité par l'engagement avec les communautés

Indicateurs

- Distant/isolé avec une infrastructure limitée
- Modes de vie de subsistance
- Identifier par l'engagement avec les communautés
 - Consultation
 - Etudes socio-économiques
 - Cartographie participative



HVC 6

VALEURS CULTURELLES

Zones ou sites d'importance culturelle ou religieuse importante pour les communautés locales

Mots clés

- Valeurs d'importance mondiale ou nationale
- Des valeurs essentielles pour les populations locales



Indicateurs

- Consultation avec les communautés et les experts sociaux
- Sites du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Directives nationales concernant les sites et ressources archéologiques



The RSPO is an international non-profit organisation formed in 2004 with the objective to promote the growth and use of sustainable oil palm products through credible global standards and engagement of stakeholders.

www.rspo.org



Roundtable on Sustainable Palm Oil

Unit 13A-1, Level 13A, Menara Etiqa,
No 3, Jalan Bangsar Utama 1,
59000 Kuala Lumpur, Malaysia

T +603 2302 1500

F +603 2302 1543

Other Offices:

Jakarta, Indonesia
London, United Kingdom
Beijing, China
Bogota, Colombia
New York, USA
Zoetermeer, Netherlands

 rspo@rspo.org

 www.rspo.org